

APPENDICE "TRPT-226"

MÉMOIRE QUI SERA PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
À WINNIPEG (MANITOBA) LES 4 ET 5 AOÛT 1983.

La réforme proposée du tarif du Nid-de-Corbeau portera un dur coup à l'industrie agricole canadienne (notamment dans l'Ouest canadien), et pour les producteurs, ce sera peut-être le coup décisif dans une lutte pour leur survie contre les bas prix reçus pour leurs produits et les coûts de production qui augmentent continuellement.

L'adoption d'un tarif variable de transport entraînera l'abandon de voies de service et par conséquent, la disparition de nombreuses entreprises de service dans les petites agglomérations rurales. Si les cultivateurs sont obligés de transporter leur grain dans de grands centres, ils feront leurs achats dans ces centres et les commerces locaux devront bientôt fermer leurs portes.

Dès leur création, les compagnies de chemin de fer ont prospéré grâce aux concessions foncières et minières qu'elles ont reçues en échange du tarif du Nid-de-Corbeau. Aujourd'hui, le calcul de leurs profits ne tient jamais compte des revenus provenant de ces concessions car elles "appartiennent" à une autre société. Les compagnies de chemin de fer accepteront-elles de rendre ces avantages à la communauté agricole de l'Ouest si le tarif du Nid-de-Corbeau est modifié? Nous en doutons beaucoup.

Un grand nombre des municipalités rurales ne comptent aucune industrie sauf les commerces locaux pour financer leurs services. La disparition de ces commerces diminuera l'assiette fiscale des municipalités mais ne réduira aucunement leurs coûts. De fait, leurs coûts augmenteront car les cultivateurs qui réussiront à survivre devront transporter leur grain sur de plus longues distances et auront donc besoin de meilleures routes pour leurs